



CONSEIL DES ENTREPRISES
PRIVÉES EN SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE

ENSEMBLE, POUR UN PARTENARIAT ET UNE VÉRITABLE REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ !

METTRE DE L'AVANT L'INNOVATION ET LA PERFORMANCE PERMETTRONT UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS UNIVERSELS.

Le Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être (CEPSEM) et ses partenaires du Mouvement Innovation Santé (MIS 2.0) collaborent sur une base quotidienne avec le réseau de la santé. Ils croient sincèrement aux avantages de l'innovation pour améliorer les soins et pour ajouter de la valeur aux services offerts, au bénéfice du patient.

CRÉER UN LIEU D'ÉCHANGE, DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION

CONSTITUER UN COMITÉ DE PARTENAIRES (PUBLIC/PRIVÉ) AUX ÉCHELLES PROVINCIALE ET RÉGIONALE

Qu'il s'agisse de soins aux aînés et aux personnes vulnérables ou encore d'innovation, un nouveau partenariat entre le public et le privé est nécessaire à l'achèvement du plan santé. Face aux défis de pénurie de main-d'œuvre, des impacts postpandémiques et du vieillissement de la population, pour ne nommer que ceux-là, le réseau actuel n'a pas la capacité d'offrir un accès et une universalité aux soins sans la contribution de partenaires issus des milieux communautaires, coopératifs et du secteur privé. L'objectif ultime est celui d'améliorer l'universalité des soins pour l'ensemble des citoyens.



VOILÀ POURQUOI NOUS VOUS PROPOSONS :

La création d'un comité public/privé national pour définir les modalités de ce nouveau partenariat et enraciner la collaboration entre les deux secteurs par un canal de communication permanent. La décentralisation à venir nous amène aussi à décliner ce partenariat dans les différentes régions du Québec pour tenir compte des initiatives locales.

La création de ce comité faciliterait les échanges devenus nécessaires à la mise en œuvre du plan santé entre le public et le privé, pour trouver des solutions aux défis actuels. L'objectif serait de **mettre sur pied des projets concrets et porteurs, tant pour des soins directs aux patients que pour un approvisionnement optimal.**

Ce comité pourrait également mesurer l'impact et la performance de ces initiatives, enquêter sur la satisfaction des patients et développer ensuite des outils de gestion qui profiteront à l'ensemble de la collectivité. De même, comme l'intention du gouvernement est d'offrir une standardisation des systèmes d'évaluation de la qualité de tous les milieux de vie, l'élaboration de cet outil commun aux établissements privés ou publics de gestion et d'évaluation de la performance pourrait leur être confiée.

La population accueille favorablement une intervention plus grande des acteurs issus du privé. À preuve, lors du sondage Léger¹ mené en mars 2022, 77 % des répondants sont favorables à la proposition suivante :

« Si les coûts sont assumés par le gouvernement, me faire soigner au privé ou au public ne fait aucune différence pour moi. »

¹Un sondage web a été réalisé auprès de 1 048 Québécois, âgé(e)s de 18 ans et plus. Les données ont été collectées du 4 au 6 mars 2022 par Léger.